

EN ATTENDANT LILLE....

## L'INVENTIVITÉ DU SYMPTÔME

Albert MATTRE

Lorsque Freud prit la plume pour affirmer la légitimité de la psychanalyse pratiquée par les non-médecins, il la justifia par la situation inédite des praticiens d'une « science nouvelle » qui, de ce fait, n'avaient pu être formés à l'exercice de leur profession par l'Université. Aujourd'hui, la psychanalyse laïque ne peut plus se prévaloir ni de la nouveauté, ni de la science, mais seulement des conditions spécifiques à la transmission de la psychanalyse dont chacun sait qu'elle repose, au premier chef, sur l'analyse du futur analyste. Toute ingérence extérieure qui se proposerait d'en contrôler l'effectuation, en dévierait le cours.

Dans la législation française sur « l'usage du titre de psychothérapeute », les pouvoirs publics s'en remettent aux associations de psychanalystes pour dire, par le biais d'une inscription sur leurs annuaires, qui peut être qualifié psychanalyste. Comme chaque association a ses modalités propres de transmission et d'inscription, il est probable que la situation actuelle ne perdure pas. Rappelons qu'en France aucune réglementation ne précise encore les conditions requises pour « l'usage du titre de psychanalyste ». Mais il se manifeste en Europe une tendance forte à légiférer sur toutes les activités de « services » en les amalgamant et, en ce qui nous concerne, la psychanalyse à la psychothérapie. D'autre part, les associations de psychanalystes qui « forment » des psychanalystes peuvent prétendre d'en avoir l'exclusivité et demander cette reconnaissance aux pouvoirs publics sous prétexte que toutes les associations de psychanalystes n'ont pas ni les mêmes exigences, ni les mêmes capacités à transmettre la psychanalyse. Nous sommes là dans le champ politique avec ses aléas corporatistes qui en dernier lieu relèveront du rapport des forces en présence.

## LE SYMPTÔME N'EST PAS CE QUE L'ON CROIT ET POURTANT ON Y CROIT

C'est pourquoi, sans négliger l'importance de la dimension institutionnelle, il me semble nécessaire de souligner la singularité de l'acte analytique et l'impossibilité éthique de sa réglementation. Cette singularité repose sur le fait que la psychanalyse a montré que le symptôme tel qu'il apparaît dans le champ de la demande sociale, parfois sous la forme de la plainte, parfois sous la forme d'une déviance manifeste par rapport à une norme toujours relative, ne peut être réduit à une anomalie, ni au signe d'une maladie. Il relève de la construction singulière d'un sujet pour traiter ce qui s'impose à lui comme impossible. Il y a donc une dimension créatrice du

symptôme qui représente l'acte d'un sujet et à ce titre le nomme, acte qui relève davantage d'un événement de culture, souvent occulté par sa médicalisation.

Pour étayer cette orientation qui me semble conforter la psychanalyse laïque en distinguant la conception psychanalytique du symptôme de celles qui prévalent en médecine et en psychologie, je vous propose de parcourir à nouveau la démarche freudienne.

## RETOUR A VIENNE

Rappelons que Freud n'a pas été psychanalyste d'emblée. Sa recherche est partie des questions posées par l'échec de la médecine dans le traitement des symptômes hystériques. Plutôt que de ramener ceux-ci à la simulation comme l'ont fait la plupart des médecins, il prit le parti de considérer la réalité de leur existence et leurs raisons. Chemin faisant, il fit oeuvre d'innovations cliniques en isolant la névrose d'angoisse, plusieurs formes d'hystérie et la névrose obsessionnelle. Plus tard, il affina sa conception du symptôme en la distinguant de l'angoisse et de l'inhibition, le symptôme apparaissant comme une modalité de traitement de l'angoisse, radicale comme dans l'hystérie quand ce traitement aboutit à la « belle indifférence », limitée comme dans la phobie et les obsessions. L'aspect novateur de cette conception du symptôme était sa fonction de traitement de l'angoisse, occultée par le savoir médical qui ne voit dans celui-ci que le signe d'une maladie. Cette fonction se retrouve dans la dépression que Freud nous invite à considérer sur le mode du travail du deuil ou dans le délire comme tentative de reconstruction d'un lien à l'objet. Ajoutons que le symptôme comme formation de l'inconscient condense la mise en jeu d'un désir et son refoulement. Il se manifeste et se répète dans le transfert, parfois sur le mode du passage à l'acte ou de l'acting-out.

Ce rappel clinique et psychopathologique étant fait, abordons maintenant la singularité du symptôme pour un sujet.

## LE PÈRE COMME SYMPTÔME

Quand nous relisons les *Cinq psychanalyses* de Freud, nous pouvons remarquer, pour trois d'entre elles, que le symptôme nomme un sujet. Il en est ainsi pour « l'homme aux rats », « l'homme aux loups » et le petit Hans dont le cas aurait pu s'intituler « l'enfant au cheval ». Le sujet est ainsi identifié par son symptôme ou encore celui-ci le représente.

Autre remarque qui s'impose à nous, la répétition d'une nomination, qui emprunte le registre du bestiaire, évoque la dimension totémique donc celle du Père mort tel que Freud l'écrit dans *Totem et tabou*. Ainsi le nom du symptôme serait une métaphore paternelle, appartiendrait au même registre, voire comme Lacan le souligne à propos du petit Hans, le symptôme vient suppléer la défaillance de la fonction paternelle. Il faut ici préciser que cette défaillance n'est pas du même ordre dans les névroses et dans les psychoses. Dans les névroses la capacité métaphorique reste présente et un cheval peut représenter le père. Dans les

psychoses cette capacité n'opérant plus, la voix du père apparaît dans le réel sous une forme hallucinatoire.

Freud a souligné la continuité entre la névrose et la religion. L'une réalisant sur le plan collectif ce que l'autre établit pour l'individu soit l'amour du Père. Freud voit dans cet amour le prolongement du recours au père induit par la situation de l'impuissance infantile sous la forme d'une demande à un père imaginaire salvateur. Il faut remarquer, si nous nous référons aux *Cinq psychanalyses* que le symptôme intervient comme un appel à une puissance imaginaire en réponse à une situation qui a représenté sur un mode traumatique une défaillance de la fonction paternelle : la chute du cheval pour Hans, la dette de jeu pour l'homme aux rats. Le symptôme vient ainsi sur le plan imaginaire suppléer au manque de l'Autre. Il le fait sur un mode ambigu puisqu'il met en scène une puissance castratrice qui occulte la dimension du manque de l'Autre tout en la prescrivant pour le sujet. Ceci se retrouve dans la cure où le transfert institue un Sujet-supposé-savoir et comme Freud l'a montré le symptôme névrotique s'y convertit en névrose de transfert. Cette conversion du symptôme en amour de transfert semble s'expliquer par le fait que dans toute plainte il y a une demande d'amour et que celle-ci pourrait cesser le temps de la découverte d'une adresse. Mais cet effet est transitoire et gros de déception si nous ne prenons pas en compte les raisons plus fondamentales de l'établissement de la névrose de transfert, laquelle comme on vient de le voir n'est pas sans relever en partie d'un effet suggestif de type hypnotique. Cet effet semble avoir les faveurs de tout ce qui se présente comme « nouvelles approches thérapeutiques » puisqu'elles se présentent comme des promesses de guérison voire de bonheur. Soit la mise en place d'une relation où un Autre se propose comme aimant son prochain. L'efficacité de ce dispositif repose sur l'établissement d'une névrose de transfert et sa pérennité sur l'entretien de la croyance par un lien social entretenu entre un-qui-sait et ses adeptes. L'enseignement de La Boétie sur la servitude volontaire fondée sur l'amour « du nom d'Un » ne cesse pas d'être actuel.

## DU PERE MORT À LA LOGIQUE DU SIGNIFIANT

La psychanalyse a pour visée le traitement de la névrose de transfert. Ceci implique une explicitation de ce qui est en jeu dans le transfert et plus précisément du destin du symptôme. Remarquons que celui-ci, du fait de sa répétition apparaît comme une signification figée. En d'autres termes, alors qu'un signifiant attend d'un autre signifiant un effet de signification donc révèle son propre manque à signifier, le symptôme lui est un signal d'angoisse. Il obéit à une logique du signe, soit l'univocité de sa signification, et pas à une logique du signifiant. Le propre de la relation hypnotique, comme Freud le montre dans "Psychologie collective et analyse du Moi", est qu'elle repose sur ce qui, à l'insu du sujet, lui fait signe chez l'hypnotiseur. Ce qui fait signe c'est le transfert d'un signifiant qui trouve un objet laissant croire ainsi à une réussite performative. Soit ce que le névrosé attendait depuis toujours : que le signifiant trouve son être ou encore que Dieu manifeste son amour pour lui.

Le traitement de la névrose de transfert repose donc sur la mise en évidence des signifiants de l'aliénation subjective et leur séparation de l'objet pulsionnel voué à réduire le manque de l'Autre sur le mode de l'injonction surmoïque (Mange! Chie - z-en! Mate!....) La névrose de transfert apparaît comme un temps nécessaire en tant que dispositif devant se dissoudre lorsque sa fonction est accomplie. Mais l'inconscient ne cessant pas de se rappeler à nous par son savoir insu, nous ne cessons pas de transférer et de produire de la névrose de transfert. Si bien que celle-ci n'est pas réductible une fois pour toutes, puisqu'elle est le passage obligé à la manifestation de l'inconscient. On peut espérer d'une analyse qu'elle puisse permettre à un sujet de pouvoir penser le transfert comme un dispositif plutôt qu'une suppléance de l'amour de l'Autre. Lequel tient lieu et masque sa vacuité.

Le ressort de la répétition n'est-il pas cette impossibilité de la chaîne signifiante à ne pouvoir dire qu'il n'y a pas d'Autre de l'Autre tout en le montrant par la mise en scène des formations de l'inconscient ? Le symptôme n'est-il pas au fond le rappel de ce silence et appel à ce qu'une voix se fasse entendre comme ne cesse pas de nous le dire l'expérience mystique ? Le dénouement de la plainte par et dans le transfert ouvre cette question et renvoie à celle plus fondamentale de la condition d'un être parlant sans origine et que seul l'acte institue.

Tel peut être l'enjeu du symptôme pour un psychanalyste, au delà de la plainte et des références à une norme où à une maladie. Cet enjeu est identique à celui de la culture dont le paradigme serait une nomination induite par l'acte créateur. Il situe ainsi un lieu, distinct de ceux relevant des services de santé ou de rééducation, où la psychanalyse pourrait garder son tranchant et sa singularité.

Orientation qui me paraît le plus sûr fondement de la laïcité de la psychanalyse si les psychanalystes ne se satisfont pas d'effets psychothérapeutiques.